

Publié le 30 janvier 2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES****VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :

16.01.2026

Date d'affichage

16.01.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	31
Titulaires	28
Suppléants	3
Pouvoirs	5
Votants	36

Quorum 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIN, Marianne TURPIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Alexandra LEPINAY, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Florence GUÉRIN (pouvoir à Thomas LEROY), Lydie MAIGRET (pouvoir Jacques-Yves OUIN), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Florence SERANDOUR, Sophie de GIBON, Éric DUVAL, Stéphane AMILCAR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT (pouvoir à Daniel BUISSON), Michel CRUCHON (pouvoir à Patricia LECOMTE), William HERFORT, Stéphane CASTEL, Alain BOHEME, Laurence MORIN.

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN

Délibération n° 2026/1**Objet : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 18 décembre 2025**

Il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire de Val ès dunes du 18 décembre 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, moins 5 abstentions :

➤ Approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jacques-Yves OUIN



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 014-200065589-20260122-2026_1-DE